

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_1\_7

**Objet : D.E.T.R. 2023 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

**VOTE**

**A L'UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 9 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA

Mme Nathalie CLAUZEL à Mme Chantal GARCIA

Mme Céline DELOUS à Mme Marie-Laure GIORSETTI

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**D.E.T.R. 2023 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée sur la possibilité à la commune de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023.

L'une des catégories d'opérations éligibles est « installation de vidéo-protection et renouvellement du matériel existant ».

Monsieur le Maire expose que cette aide financière serait particulièrement intéressante pour permettre à la commune de réaliser les opérations suivantes :

DESIGNATION DES TRAVAUX	COUT HT
Gymnase Jérôme FERNANDEZ – Remplacement des caméras du dôme	2 843,00
Centre culturel Jean Bernard – Remplacement de deux caméras analogiques (foyer 3 <sup>e</sup> âge et accès parking poste)	800.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 643.00 €</b>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023, à hauteur de 70 % du montant hors taxes des équipements précités, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Taux	Montant HT
Etat (DETR 2023)	70 %	2 550,10 €
Commune	30 %	1 092,90 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 643.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, une subvention pour les opérations citées ci-dessus à hauteur de 70 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023,

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUILLET

